

P14

Renforcer la rénovation des logements

| Les bons gestes en forêt

| Voiron Renov' :
Pour un centre-ville plus attractif

Billeu, Charancieu, Charavines, Charnècles, Chirens, Coublevie, La Buisse, La Murette, La Sure en Chartreuse, Massieu, Merlas, Moirans, Montferat, Réaumont, Rives, Tullins, Saint-Aupre, Saint-Blaise du Buis, Saint-Bueil, Saint-Cassien, Saint-Étienne de Crossey, Saint-Geoire en Valdaine, Saint-Jean de Moirans, Saint-Nicolas de Macherin, Saint-Sulpice des Rivoires, Velanne, Voiron, Villages du Lac de Paladru, Voissant, Voreppe, Vourey

EDITO

- LA RÉTRO EN IMAGES
- ILS FONT LE PAYS VOIRONNAIS

P7-12 ACTUALITÉS

- Passez au foyer fermé pour vous chauffer !
- Voiron Rénov' : pour un centre-ville plus attractif
- AGENDA & CULTURE
- GRAND ANGLE

P13-18 EN DIRECT de la Communauté

- DOSSIER
**RENFORCER LA RÉNOVATION
DES LOGEMENTS**
- EAU & ASSAINISSEMENT

P19-23 La Communauté à votre SERVICE

- Chaud devant!
- Cap sur l'emploi avec le Job dating
- Prêts à relever le défi?
- Les bons gestes en forêt
- La voiture ? Oui mais partagée!
- BAC JAUNE : STOP aux erreurs de tri!

Directeur de publication : Bruno Cattin ■ Conception : New Deal ■ Rédaction : Sandra Bonnin, Sophie Harmand, New Deal ■ Photos/Illustrations : Musée Dauphinois - Département de l'Isère, S. Moraud, T. Chenu, S. Frappat, Lucie Mollier Sabet, Michel Cavalca, V. Gaillard, Shutterstock, Urope/OT Pays Voironnais, PAH, X. droits réservés ■ Impression : Imprimerie Notre-Dame ■ La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais regroupe les communes de Billieu, Charancieu, Charavines, Charnières, Chirens, Coublevie, La Buisse, La Murette, La Sure en Chartreuse, Massieu, Merlas, Moirans, Montferat, Réaumont, Rives, Tullins, Saint-Aupre, Saint-Blaise du Buis, Saint-Bueil, Saint-Cassien, Saint-Étienne de Crossey, Saint-Geoire en Valdaine, Saint-Jean de Moirans, Saint-Nicolas de Macherin, Saint-Sulpice des Rivoires, Velanne, Villages du Lac de Paladru, Voiron, Voissant, Voreppe, Vourey ■ Tirage : 43 400 ex. ■ Imprimé sur papier 100% recyclé ■ Dépôt légal à parution ■ ISSN 1965-1783.

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais - 40, rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 VOIRON CEDEX
Tél. : 04 76 93 17 71 - courriel : sophie.harmand@paysvoironnais.com

La question de l'attractivité des centres-villes a longtemps été résumée à la question de la vitalité du commerce. Le déclin supposé, notamment des villes moyennes et des petites villes, était généralement attribué aux difficultés rencontrées par le commerce traditionnel. Les stratégies de revitalisation concentraient alors l'essentiel de leurs efforts à la revitalisation commerciale.

La redynamisation des centralités fait l'objet depuis quelques années d'un changement d'analyse. La question de l'équilibre entre commerce de centre-ville et commerce de périphérie n'est certes pas épuisée. Mais on sait désormais qu'il existe bien d'autres déterminants et que la question de la vacance du logement est une question centrale.

Le Pays Voironnais revendique la mise en œuvre d'un modèle d'aménagement singulier. Ce modèle s'appuie notamment sur :

> Le confortement des fonctions résidentielles, éducatives, sanitaires, culturelles, économiques et commerciales de Voiron qui font de la capitale du Pays Voironnais une véritable ville ressource pour l'ensemble des habitants du territoire et même au-delà et qui confère au Pays Voironnais tout entier, une autonomie fonctionnelle au sein de la région urbaine grenobloise.

> Le confortement des centralités intermédiaires du territoire; Voreppe, Rives, Moirans, Tullins, Saint-Geoire en Valdaine qui certes rayonnent sur des bassins de services plus limités mais qui organisent un maillage du territoire et garantissent l'accès aux services de proximité.

Les programmes de revitalisation initiés par l'État dans lesquels s'est inscrit le Pays Voironnais, qu'il s'agisse du programme « Action Cœur de Ville » pour Voiron ou du programme « Petites Villes de Demain » pour Tullins ont fait de la rénovation des logements vacants une politique clé. Les dispositifs Voiron Rénov' ou Tullins Rénov' et la mise en place d'un guichet unique France Rénov' ont vocation à accompagner les particuliers et les copropriétés afin d'accélérer la lutte contre les passoires thermiques, la remise en marché des logements vacants et la redynamisation dans les centres anciens.



Bruno CATTIN

Président de la Communauté d'agglomération
du Pays Voironnais

la Rétro

en images

Nature

Une cabane d'observation a été mise en place au sein de l'Espace Naturel Sensible du Marais des Mairies à St-Aupre géré par le Pays Voironnais. Don de l'association Le Pic Vert, cette cabane située en bordure de l'ancienne lagune de St-Aupre, est en accès libre pour observer facilement les nombreuses espèces présentes sur le site (*oiseaux, amphibiens...*).



Pays d'art et d'histoire

C'est officiel, le label Pays d'art et d'histoire est signé pour la période 2025-2035. Ce temps fort en présence de Catherine Séguin, Préfète de l'Isère marque le partenariat entre l'État et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.



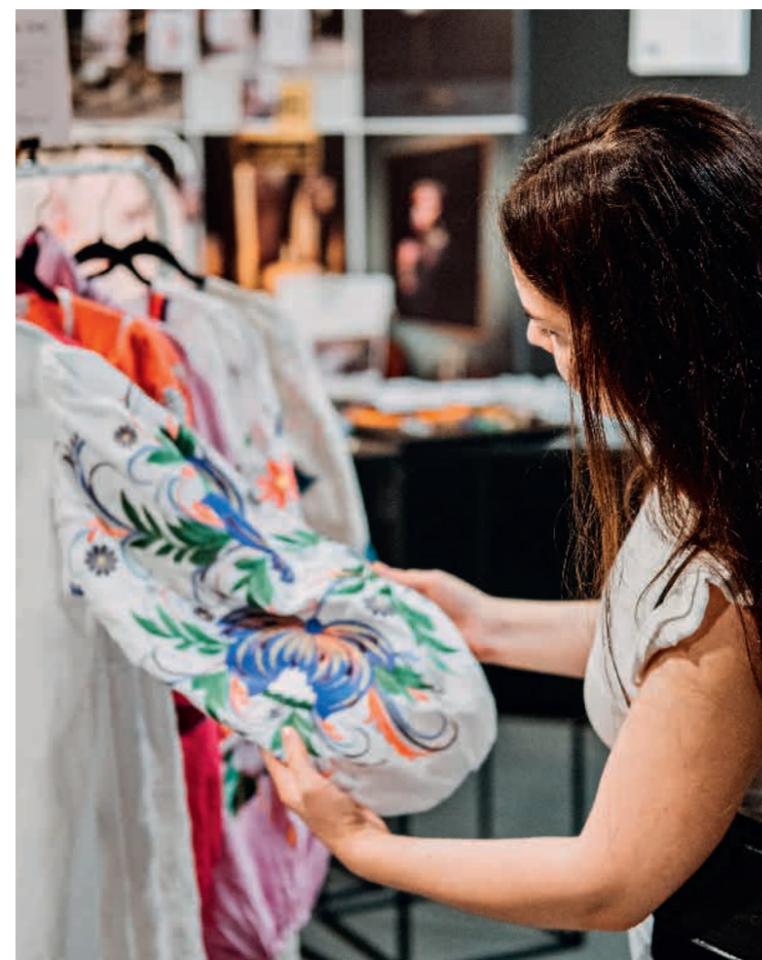
Entreprise

Vous avez le projet de créer ou de reprendre une entreprise ? Le Pays Voironnais vous accompagne dans vos démarches et vous propose régulièrement une réunion d'information collective. Gratuite, cette réunion vous permet d'en savoir plus sur les grandes étapes, les contacts, les aides dont vous pouvez bénéficier. Pour vous inscrire www.paysvoironnais.com, rubrique Economie.



Vuelta

Pour marquer la fin de l'été en beauté, la ville de Voiron a accueilli la 4^e étape de la Vuelta, le Tour d'Espagne 2025. Un événement festif avec de multiples animations qui a su rassembler une foule nombreuse venue voir l'arrivée des coureurs.



RESSOURCERIE

Depuis septembre, une Ressourcerie itinérante a ouvert ses portes à Bilieu dans la salle communale « Le Petit Refuge ». Ouverte chaque mercredi de 10h à 17h, et animée par des bénévoles, cette Ressourcerie permet le don de petits objets en bon état et d'acheter à petits prix des articles de seconde main. Alors n'hésitez pas à vous y rendre, vous participerez ainsi à une démarche solidaire et écologique.



Ancien couvent dominicains - Coublevie

Journées européennes du patrimoine

À l'occasion de la 42^e édition des Journées européennes du patrimoine, le Pays Voironnais a proposé de nombreux événements autour du thème du « patrimoine architectural ». Partout sur le territoire de nombreuses visites, ateliers et conférences ont permis au grand public d'en savoir plus sur ce qui constitue notre environnement au quotidien.

Nathalie BEAUFORT

Maire de Saint-Geoire en Valdaine et conseillère communautaire au sein de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Nathalie Beaufort s'est éteinte en septembre dernier à l'âge de 52 ans.



Fille d'une famille de commerçants du village, Nathalie Beaufort était originaire de Saint-Geoire en Valdaine.

Directrice d'une agence d'assurance, elle était très impliquée dans de nombreuses associations de la commune, dont le club nautique, le club de basket et le club de pétanque.

En 2020, elle décide de franchir une étape en présentant sa candidature au conseil municipal. Elle deviendra alors la première femme élue Maire de la commune. En 2021, elle devient également conseillère départementale suppléante.

Son mandat municipal fut marqué par de très nombreuses réalisations. Ainsi, dotée d'une grande énergie et d'une solide équipe, elle fit sécuriser de nombreuses voiries communales, porta un projet de transition énergétique dans les bâtiments communaux, et géra sur plusieurs années un programme de travaux intergénérationnels pour conforter les équipements publics. Sensible à la qualité de vie des habitants, Nathalie Beaufort fut à l'origine de nombreuses initiatives, comme le maintien de la semaine à quatre jours et demi d'école, les mini-jobs

pour les jeunes de 16 et 17 ans du village, ou encore des actions en faveur des seniors et des nouveau-nés.

Son départ des suites d'une longue maladie endeuille tout le village de Saint-Geoire en Valdaine. Elle laisse derrière elle son mari Thierry, ses fils Thibault et Romuald, et son petit-fils Marceau. Elle fut également accompagnée par la tendresse de sa maman Marie-Cécile et de sa sœur Claire.



DU CÔTÉ
DES BIBLIOTHÈQUES

p 10

Passez au foyer fermé
pour vous chauffer !

p 8

Passez au foyer fermé pour vous chauffer!

Depuis un an et sur décision préfectorale, l'utilisation des cheminées à foyers ouverts est interdite sur le territoire du Pays Voironnais. Découvrez les aides disponibles pour changer votre appareil de chauffage qu'il soit à foyer ouvert ou non performant!

La qualité de l'air est un enjeu de santé publique, puisque près de 40 000 décès sont attribués chaque année en France à l'exposition aux particules fines dont une partie provient du chauffage au bois. Afin de limiter ces émissions, la Préfecture de l'Isère a souhaité interdire l'utilisation des appareils de chauffage peu performants.

Pour vous accompagner et, si vous souhaitez remplacer votre appareil, le Pays Voironnais vous aide financièrement. **Soit une aide de 1100 €, majorée à 1 500 € sous conditions de ressources.** Cette nouvelle aide reste cumulable avec les aides nationales.

À NOTER: Ces montants d'aide concernent tous les appareils de chauffage au bois dits « peu performants » (poêle ou cheminée), car ils feront l'objet d'une **interdiction d'utilisation à compter du 1^{er} janvier 2026.**



+ D'INFOS

→ www.paysvoironnais.com
Rubrique Énergie



AGISSEZ! Désormais...
LA CHEMINÉE
C'est fermé!

Prime Air Bois
1 100 à 1 500 €
d'aide pour remplacer votre appareil non performant

LE CHAUFFAGE À FOYER OUVERT EST INTERDIT

Interdiction des appareils non performants au 1^{er} janvier 2026

D'autres aides sur:
www.paysvoironnais.com
+ D'INFOS 04 76 23 53 50
Pays Voironnais - Office

Volontaire
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Pays Voironnais

LES PROFESSIONNELS S'ENGAGENT AUSSI

Afin de simplifier l'accès à ces travaux pour les ménages à revenus modestes remplissant les conditions pour l'attribution d'une prime air-bois majorée, le Pays Voironnais expérimente un dispositif d'avance de la prime versée directement aux professionnels réalisant les travaux. Cette avance permettrait de réduire le reste à charge à financer par le particulier. Par ailleurs l'acompte demandé par le professionnel au particulier pour démarrer les travaux ne peut pas être supérieur à 500 €, afin de permettre aux ménages aux revenus les plus modestes de débiter les travaux.

➤ Retrouvez la liste des professionnels participants
www.paysvoironnais.com, rubrique Énergie

Voiron Rénov' Pour un centre-ville plus attractif



Rénover l'habitat de centre ancien pour améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité du centre-ville de Voiron, tel est l'objectif de l'opération Voiron Rénov' lancée en 2022 et qui s'achèvera en 2027.

Aujourd'hui, le centre-ville de Voiron souffre, comme de nombreuses villes, de difficultés en matière d'habitat. Vieillesse des logements qui ne répondent plus aux attentes de la population; dégradation des façades dévalorisant l'environnement urbain et pénalisant l'attractivité du centre-ville; concentration de petites copropriétés désorganisées difficiles à mobiliser pour la réalisation de travaux...

Pour répondre à ces problématiques et inciter les propriétaires privés à rénover leurs logements, le Pays Voironnais a lancé l'opération Voiron Rénov' en partenariat avec la Ville de Voiron, l'ANAH, la Banque des Territoires et Action logement.

En soutenant les propriétaires désireux d'engager des travaux, l'opération a pour objectifs de valoriser les façades et les éléments patrimoniaux, d'améliorer le confort des logements, notamment au niveau énergétique, mais aussi de lutter contre l'habitat indigne avec la mise en place, dès 2023, du permis de louer.

Des subventions aux travaux de ravalement des façades sont également mises en place dans un périmètre particulier de Voiron Rénov'. Ces subventions au ravalement ont été revalorisées et doivent permettre de rénover et d'embellir les façades dégradées ou vieillissantes et d'améliorer le cadre de vie.



> Permanences URBANIS

Avec ou sans rendez-vous, les mercredis de 10h30 à 12h30 au 11, rue Grande à Voiron
Voironrenov@urbanis.fr
04 79 33 21 26



+ D'INFOS

Avec Voiron Rénov', c'est la possibilité de bénéficier de subventions concernant les travaux d'économie d'énergie, la réhabilitation des logements vétustes, l'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées, les travaux des parties communes des copropriétés. D'autres subventions peuvent être allouées par le Pays Voironnais et la Ville de Voiron notamment pour majorer ces aides ou solvabiliser les ménages les plus précaires. Les propriétaires bailleurs, au-delà des subventions, peuvent également bénéficier d'avantages fiscaux pour améliorer les logements à la location.

Au-delà de ces aides financières, le Pays Voironnais met gratuitement à disposition des porteurs de projet un accompagnement technique et administratif tout au long du dispositif via URBANIS son partenaire.

ATTENTION

POUR BÉNÉFICIER DE CES AIDES, LES TRAVAUX DE RÉNOVATION NE DOIVENT PAS AVOIR DÉMARRÉ AVANT D'AVOIR EFFECTUÉ UNE DEMANDE.

RENDEZ-VOUS DES MUSÉES

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DU LAC DE PALADRU

51, rue du Musée - Villages du Lac de Paladru
Tél. : 04 56 26 16 16 - malp.fr

> 30/10 de 10h à 16h

STAGE « Archéologie et Théâtre » (de 8 à 15 ans)

> 31/10 à 18h30

ENQUÊTE AU MUSÉE Une soirée d'Halloween placée sous le signe de mystères et d'énigmes à résoudre.

MUSÉE MAINSIEUX

7, place Léon Chaloin - 38500 Voiron
Tél. : 04 76 65 67 17

> Ouvert du mardi au dimanche de 14h à 17h.

18/10 > 11/11

EXPOSITION TEMPORAIRE :
PAYSAGE de Jérémie Fischer

Entre itinérance et formes géométriques, les collages de Jérémie Fischer offrent un regard sensible sur les paysages provençaux chers à Cézanne.

UN BILLET
POUR DEUX ENTRÉES!
1 billet d'entrée
au MALP vous permet
de vous rendre
au Musée Mainssieux



TOUTES LES INFOS CULTURE

culture.paysvoironnais.com

RÉSERVATIONS

billetterie-culture.paysvoironnais.com

CAP SUR LA GRANGE DÏMIÈRE

Route de la Grange Dîmière - Le Pin
Villages du Lac de Paladru
Tél. : 04 76 93 17 41

> Expo - derniers jours !

Derniers jours pour découvrir l'exposition à la Grange Dîmière, avant sa fermeture annuelle le 26 octobre.

> 25/10 à 18h30

PERFORMANCE CHORÉGRAPHIÉE

« Rocio » de Maud Giboudeau

Agenda & Culture

DU CÔTÉ DES BIBLIOTHÈQUES

en Pays Voironnais

PROLOGUE LIVRES À VOUS

Jusqu'au 14 novembre, sur tout le territoire, plus de 60 rendez-vous gratuits vous attendent pour découvrir l'univers des auteurs avant le début du festival.

Café des eaux sauvages - Bilieu

> 10/10 à 20h

APÉROS LECTURE

Moment convivial de lecture musicale d'extraits des livres des auteurs invités.

Bibliothèque de Tullins

> 11/10 à 14h15

ATELIER D'ÉCRITURE

autour de L'oeil de la perdrix de Christian Astolfi (dès 15 ans)

Bibliothèque de La Buisse

> 15/10 à 16h

LECTURES AVEC CHAUFFEUR

Bibliothèque de St-Étienne de Crossey

> 25/10 de 9h à 16h30

STAGE

Animer un album en stop-motion

Bibliothèque de Voiron

> 25/10 à 17h

RENCONTRE

« ALLO SAUVEUR ? »

La santé mentale des adolescents (dès 12 ans)

Bibliothèque de Moirans

> 25/10

JOURNÉE MORTELLE

pour aborder la question de la mort sans tabou.

À 11h - SPECTACLE

« En grandes pompes » (dès 10 ans)

À 14h - « CAFÉ MORTEL »

dans l'univers de Sarah Jollien-Fardel (dès 16 ans)

Bibliothèque de Moirans

> 29/10 de 14h à 17h30

RADIO COMPTINES

Composez votre binôme en famille pour réécrire et enregistrer les comptines de votre enfance (de 8 à 12 ans)

Voreppe

> 31/10 à 17h

JEU DE PISTE

GRANDEUR NATURE

Panique à Livres à Vous!

Rdv à la fontaine du centre-bourg

Bibliothèque de La Murette

> 5 et 8/11 à 9h30

INSTALLATION

« Les Géants Pas Jolis » autour des livres de Fanny Pageaud (de 0 à 4 ans)



Découvrez toute la programmation sur livresavous.fr



4/11

Le Grand Angle

à 20h

PRATIQUE

Programmation, tarifs, et billetterie en ligne :

www.le-grand-angle.fr

Un qui veut traverser

« Sur une plage, il y en a un qui veut traverser, avec un autre qui ne veut pas le faire traverser ».

Un réquisitoire contre la violence impitoyable du capitalisme et de la mondialisation qui est aussi une tentative brûlante de redonner une voix à ces femmes, hommes et enfants qui meurent sans nom et sans visage, à nos portes.

Une œuvre marquée par sa complexité et sa beauté, loin des morbides clichés médiatiques.

Ce spectacle est une occasion de se réunir ensemble autour de cette tragédie humaine, de sortir de la sidération, d'ouvrir nos cœurs et de faire humanité.

Plongez dans le texte de l'écrivain Marc-Emmanuel Soriano notamment inspiré par l'enquête du journaliste italien Fabrizio Gatti, parti sous un faux nom pour suivre le périple des émigrés clandestins rejoignant l'Europe depuis Dakar.

Conseil Communautaire

Le prochain Conseil Communautaire se déroulera le **28 octobre** et sera diffusé en direct sur YouTube à 19h.

L'ordre du jour correspondant peut être consulté sur le site du Pays Voironnais www.paysvoironnais.com, une semaine avant le jour de la réunion.

INFO ÉNERGIE

Des permanences Info Énergie ont lieu un vendredi par mois

Gratuites et sur inscription, elles vous permettent de rencontrer un conseiller énergie qui pourra faire un point complet sur votre projet et rechercher la meilleure performance énergétique possible. Il vous orientera également vers les différents organismes et dispositifs d'accompagnement ou d'aides pour finaliser votre projet.

Les prochaines permanences auront lieu à Voiron > les 10, 22 octobre et 7 novembre.

Rendez-vous auprès de l'AGEDEN
04 76 23 53 50

Conseil de développement

Vous souhaitez vous investir pour l'avenir de votre territoire ?

Vous aimez le débat d'idées, alors rejoignez le Conseil de développement du Pays Voironnais. Si vous habitez le territoire et que vous partagez les valeurs du Conseil de Développement: bienveillance, écoute, débat d'idées, respect de valeurs environnementales, a-partisan et a-politique, vous avez toutes vos chances.

Pour en savoir plus:
www.paysvoironnais.com
Rubrique participation citoyenne/ conseil de développement

Pour candidater, contacter:
Anouck Lettermann - chargée de mission:
Anouck.lettermann@paysvoironnais.com

Création d'entreprise

Créer votre entreprise, besoin d'être accompagné ?

La Communauté du Pays Voironnais organise une réunion d'information collective:
> le **20 novembre de 14h30 à 17h** au Pays Voironnais, 40, rue Mainssieux à Voiron.

Inscription obligatoire sur www.paysvoironnais.com / Rubrique Économie et Emploi / « Créer, reprendre une entreprise » Renseignements au 04 76 27 94 30

LE SERVICE NUMÉRIQUE À LA MAISON DE L'EMPLOI

Besoin d'aide pour votre recherche d'emploi (rédiger un CV, une lettre de motivation, postuler à une offre d'emploi) ou effectuer une démarche administrative ?



Un espace à la Maison de l'Emploi vous est dédié afin de faciliter vos démarches avec accès aux outils informatiques (*ordinateur, imprimante*):

> Avec un animateur lundi et mardi sur rendez-vous de 13h30 à 17h et le jeudi sans rendez-vous de 9h à 12h.

> Le mercredi, cet espace est accessible en autonomie de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Vous avez + de 26 ans vous habitez le Pays Voironnais et vous souhaitez un RDV individuel et personnalisé afin de vous préparer aux entretiens d'embauche, vous aurez la possibilité sur RDV d'être accompagné dans cette démarche (*les personnes de moins de 26 ans devront s'inscrire à la Mission locale de Voiron*).

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

La Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan (*Mission Locale du Pays Voironnais*) accompagne les jeunes de 16/25 ans non scolarisés et leur permet de bénéficier du **Contrat Engagement Jeune (CEJ)** pour les aider dans leurs démarches vers la formation et/ou l'emploi:

> accompagnement personnalisé de 2 à 12 mois avec un conseiller dédié tout au long du parcours;
> programme composé de différents types d'activités à raison de 15 à 20 heures/semaine (*emploi, stages, formation, ateliers collectifs, entretiens individuels...*);
> allocation jusqu'à 552 €/mois (*selon situation, ressources et si respect des engagements*).

+ d'infos: Maison de l'Emploi au 04 76 93 17 18 ou sandrine.bevy@paysvoironnais.com

Présentation du CEJ le vendredi de 11h à 12h. Entrée libre.

ENTREPRENDRE en coopérative d'activités avec Archipel

Entrepreneur.e.s du Pays Voironnais: Archipel vous permet de tester, développer et pérenniser votre activité sereinement.

En intégrant l'une de nos 3 Coopératives d'Activités et d'Entrepreneurs, vous êtes accompagné tout en restant autonome, vous faites partie d'un collectif et vous êtes concentré sur l'essentiel car soutenu par nos équipes administratives.

Participez à notre prochaine réunion d'information le **16 octobre de 10h à 12h** à Centr'Alp.

Inscriptions obligatoires sur www.archipel-cae.org Pour toute demande d'information ou pour obtenir un rendez-vous: contact@archipel-cae.org

ATELIERS AIDANTS-AIDÉS

Vous êtes proches aidants d'une personne atteinte de maladie chronique ou d'affection de longue durée ?

Vous êtes en recherche d'une activité physique adaptée à vos besoins, dans un cadre convivial et sécurisant ?

Il existe des solutions pour vous!

Renseignements auprès de Prescri' Bouge
06 46 00 65 29

LA RÉSIDENCE PLEIN SOLEIL VOUS ACCUEILLE

Située au cœur du village de Montferrat, la résidence accueille des personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie légère, et peut aussi accueillir des personnes de moins de 60 ans sur dérogation.

Le personnel de la Résidence Plein Soleil accompagne les résidents dans leur vie quotidienne afin de répondre le mieux possible à leurs besoins, tout en favorisant leur autonomie et leur libre-choix. Dans cet esprit, la Résidence propose des services favorisant la vie sociale comme la restauration préparée sur place, et des animations variées.

Avec 62 logements de 33 m² avec balcon et un logement temporaire d'urgence, la résidence propose des séjours dans des appartements non meublés et aménagés par les résidents à leur convenance. Des séjours temporaires sont également possibles afin de répondre à un besoin spécifique, en fonction des disponibilités.

Plus d'informations: 04 76 32 33 35
Residence.pleinsoleil@paysvoironnais.com

Horaires d'accueil: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.



Pays Voironnais | MAG



p 18
Qualité, goût, odeur:
Tout savoir sur l'eau
du Pays Voironnais

Renforcer la rénovation
des logements

p 14

Renforcer

la rénovation des logements

16 000 logements potentiellement indécents dans le Pays Voironnais d'ici 2034 dont **8 800** dans les 5 villes principales

190 copropriétés énergivores sur le territoire

3 000 logements rénovés sur 5 ans avec **France' Rénov'**



En 2025, le Pays Voironnais a souhaité donner une nouvelle ampleur à sa politique de rénovation du parc privé de logements. Explications.

Perte de biodiversité, émissions de gaz à effet de serre, la construction de bâtiments et notamment de logements n'est pas sans effet sur notre environnement.

Afin de pouvoir continuer à mettre de nouveaux logements sur le marché, tout en limitant ces impacts, le Pays Voironnais porte aujourd'hui une politique de l'habitat réinvestissant les centres-villes et villages par la réhabilitation du logement vacant et/ou la démolition/reconstruction plutôt que la construction neuve en marge de la ville.

> ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS POUR RÉNOVER LEURS LOGEMENTS

Depuis de nombreuses années, le Pays Voironnais mène une politique en matière d'accompagnement à la réhabilitation qui a permis l'adaptation et la rénovation de nombreux logements privés.

Afin de répondre aux enjeux actuels en matière d'aménagement, de lutte contre l'artificialisation des sols, de transition énergétique et d'adaptation au vieillissement de la population, cette politique prend une nouvelle ampleur avec la mise en place d'un nouveau dispositif national France Rénov' porté localement.

Avec 7 000 passoires énergétiques, 190 copropriétés énergivores, 1 900 logements vacants depuis plus de deux ans, le Pays Voironnais en partenariat avec l'ANAH* a souhaité massifier son intervention en faveur de l'amélioration du parc de logements privés. En 2024, ce sont plus de 3 millions d'euros d'aides aux travaux de l'ANAH qui ont été accordés sur le territoire du Pays Voironnais contre 1,8 million en 2023. Ce nouveau dispositif, qui démarre en 2025, vise la rénovation de quelque 3 150 logements sur 5 ans et couvre les 31 communes du territoire.

Par ailleurs, afin de simplifier le parcours des usagers dans ces démarches, une porte d'entrée unique via l'AGEDEN (association mandatée par le Pays Voironnais) a été mise en place pour permettre l'accès à l'ensemble des dispositifs mobilisables selon le profil des bénéficiaires.

* Agence Nationale de l'Habitat

> DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Ce dispositif vise la rénovation de 612 logements par an avec des objectifs ciblés tout particulièrement sur les passoires énergétiques et l'aide à l'adaptation. Sur 5 ans, plus de 3 000 logements devraient ainsi être rénovés en bénéficiant d'aides du Pays Voironnais. 8 500 ménages devraient être

orientés et informés et 2 500 bénéficieront de conseils personnalisés.

Les habitants des 31 communes du Pays Voironnais sont concernés par ce dispositif, sauf si les logements sont situés dans les périmètres concernés par Voiron Rénov' et Tullins Rénov'.





> RÉNOVER LES CENTRES ANCIENS

Dans le cadre d'Action Cœur de Ville, le Pays Voironnais a lancé l'opération Voiron Renov' suivie il y a peu par Tullins Renov' dans le cadre de l'appel à projets « Petites villes de demain ».

Ces opérations menées en partenariat avec la Ville de Voiron, la Ville de Tullins, l'ANAH, la Banque des Territoires et Action logement représentent une véritable opportunité d'agir sur la qualité du bâti des centres-villes et ainsi de réinvestir les logements déjà existants.

→ ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS

On dénombre 190 copropriétés énergivores sur le territoire, il s'agit donc d'une cible importante à ne pas négliger. L'objectif de l'accompagnement proposé par ce nouveau dispositif est de les sensibiliser aux intérêts de la rénovation énergétique afin de les pousser à engager des travaux.

En effet, si les copropriétés représentent un gisement de logements conséquent, leur mobilisation reste aujourd'hui complexe puisque s'appuyant sur une décision collective. Le nouveau dispositif définit l'accompagnement des copropriétaires et des syndicats comme prioritaire et prévoit donc un suivi renforcé tout au long du processus.

> FRANCE RÉNOV : UN GUICHET UNIQUE POUR TOUT SIMPLIFIER

Jusque là, les démarches des habitants souhaitant engager des demandes d'aides à la rénovation étaient assez compliquées car plusieurs organisations étaient concernées. Aujourd'hui avec le dispositif unique France Renov, il n'y a plus qu'une porte d'entrée. Cette nouvelle organisation permet de simplifier le parcours des usagers et de clarifier les différentes aides et accompagnements proposés.

En passant par le guichet France Renov, tous les usagers pourront bénéficier de conseils et de parcours personnalisés. Pour les ménages modestes des accompagnements supplémentaires pourront être proposés gratuitement (*visite, définition du programme de travaux, plan de financement et mobilisation des aides publiques*). En passant par le guichet France Renov les habitants s'assurent également d'un conseil neutre financé par le Pays Voironnais et l'Anah et qui n'est pas partie prenante dans la réalisation d'éventuels travaux.

+ D'INFOS

→ Tullins Renov'

Permanences sans rendez-vous le jeudi de 11h à 13h à la Maison des Projets
41 rue du Général de Gaulle 38210 Tullins
04 56 60 44 69
tullinsrenov@urbanis.fr

→ Voiron Renov'

04 79 33 21 26
voironrenov@urbanis.fr



> LUTTE CONTRE LES PASSOIRES THERMIQUES



Il s'agit là de lutter contre ce qu'on appelle les passoires thermiques, c'est-à-dire les logements ayant des consommations énergétiques excessives. Ainsi, les logements affichant un Diagnostic de Performance Énergétique G (7% du parc) sont interdits à la location depuis 2025; ceux ayant un DPE-F (10% du parc) à partir de 2028 et ceux ayant un DPE-E (22% du parc) seront interdits à partir de 2034.

Au regard de la loi, ces logements seront considérés comme indécents et donc ne pourront plus être loués en l'état. Selon les territoires, c'est entre 40 et 50% du parc qui est touché sachant que l'on compte d'ores et déjà 3,1 millions de logements vacants en France. L'impact est potentiellement considérable sur l'ensemble des cœurs de villes et des cœurs de bourgs qui connaissent déjà, pour certains, des problèmes de vacance.

Avec la mise en place de cette nouvelle réglementation, il s'agit de limiter les émissions de gaz à effet de serre du second secteur émetteur: logement et tertiaire en améliorant les performances énergétiques de l'habitat du parc privé en poussant les propriétaires à faire les travaux nécessaires pour pouvoir louer leur bien.

EN SAVOIR +

→ L'AGEDEN VOTRE GUICHET UNIQUE FRANCE RÉNOV'

Pour toutes vos questions rénovation (*rénovation énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie, résorption de l'habitat indigne et dégradé*), vous pouvez contacter l'AGEDEN, le partenaire du Pays Voironnais labellisé France Renov' en charge de ces questions sur notre territoire.



04 76 14 00 10
infos@infoenergie38.org
infoenergie38.org

SOYEZ VIGILANT !

Attention, le démarchage téléphonique pour des travaux de rénovation énergétique est interdit, méfiez-vous des offres trop avantageuses que vous n'avez pas sollicitées. Privilégiez un premier conseil auprès de France Renov' et des opérateurs de la collectivité. Pour bénéficier des subventions ne démarrez jamais vos travaux avant d'avoir eu un accord des financeurs sur votre projet.



Des aides « énergie » pour les particuliers et les professionnels

Le Pays Voironnais propose également plusieurs aides « énergie » aux particuliers mais aussi aux professionnels (Contrat de Chaleur Renouvelable). Certaines aides sont disponibles pour changer votre mode de chauffage et opter pour un chauffage bois performant. Si vous souhaitez aller plus loin dans vos travaux de rénovation, une aide isolation est également disponible.

TOUT SAVOIR SUR LES DIFFÉRENTES AIDES

www.paysvoironnais.com
Rubrique Energie-environnement

Qualité, goût, odeur :

Tout savoir sur l'eau du Pays Voironnais

Sur notre territoire, l'eau potable provient de deux types de ressources : majoritairement des sources qui sont des eaux de surface et moins fréquemment des nappes phréatiques qui sont des eaux issues des profondeurs du sol.

Étant situées en surface, les eaux de sources qui fournissent la plupart des habitants du Pays Voironnais sont plus vulnérables (*pollution liée à l'activité humaine, sécheresse...*). Une fragilité qui implique une surveillance permanente et l'application de traitements spécifiques pour en assurer la conformité. Différents traitements sont alors possibles : l'adjonction de chlore ou les ultraviolets qui ont pour avantage de ne pas donner de goût à l'eau.

Si l'eau est captée en profondeur, dans une nappe phréatique, le traitement n'est pas forcément nécessaire, sauf si la distance pour son acheminement est importante. Dans ce cas, un traitement préventif au chlore est systématiquement appliqué. Selon la dose injectée, l'eau que vous consommez peut donc parfois avoir un léger goût de chlore dont on peut aisément se débarrasser en plaçant pendant 20 minutes sa carafe d'eau débouchée au réfrigérateur.

Si lors des baromètres de satisfaction les habitants sont pour la plupart satisfaits du service de l'eau, des questions reviennent régulièrement sur le goût et l'odeur de l'eau. On vous dit tout.

> L'EAU DU ROBINET : ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

> En France, 130 litres d'eau en bouteille sont consommés par an et par personne (89 milliards de bouteilles dans le monde). À l'échelle mondiale plus de 2,7 millions de tonnes de plastique et 1,5 million de barils de pétrole par an sont nécessaires pour fabriquer ces bouteilles. En plus des déchets, leur transport est très énergivore et augmente les émissions de CO2, sans parler du coût jusqu'à 1000 fois supérieur à celui de l'eau du robinet et de la présence de microplastiques.



> UNE EAU SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Afin d'assurer en permanence l'alimentation en eau, le service surveille en continu son réseau via un système de télésurveillance. En cas de problème, le système informe immédiatement l'équipe d'astreinte, disponible 24h/24 et 7j/7, qui établit alors un diagnostic précis et intervient afin de maintenir l'approvisionnement en eau des habitants en toute situation.

Parce que la qualité de l'eau distribuée est une priorité, le Pays Voironnais a fait le choix de contrôles plus fréquents que ce qu'impose la réglementation avec la mise en place d'un système auto-contrôles assuré par un laboratoire mandaté par l'Agence Régionale de Santé. Ainsi, plus de 1 000 analyses sont effectuées chaque année sur le réseau d'eau du Voironnais ! Une synthèse de ces résultats est envoyée une fois par an à chaque usager avec sa facture.

à votre SERVICE

n°341 Oct. 2025

Pays Voironnais MAG



La voiture ? Oui mais partagée ! p22



BAC JAUNE : STOP aux erreurs de tri ! p23

Les bons gestes en forêt

p21



SOCIAL



Chaud devant !

Parce qu'il n'est pas toujours simple de cuisiner au quotidien notamment quand on est seul, le Pays Voironnais propose depuis plusieurs années un service de livraison de repas à domicile.

C'est la Résidence autonomie Plein Soleil située à Montferrat et gérée par le Pays Voironnais qui cuisine les repas qui seront ensuite livrés chez les personnes âgées domiciliées sur les communes de Montferrat, Biliou, Charavines, Chirens, Paladru, Saint-Geoire en Valdaine, Saint-Bueil, Merlas et Voissant.

Les repas proposés sont préparés chaque matin par la cuisine centrale de la résidence majoritairement à partir de produits frais, locaux et de saison. Ils sont équilibrés et tiennent compte des recommandations nutritionnelles nationales. Les repas sont proposés en liaison chaude, c'est-à-dire consommables immédiatement et sont dressés dans des plats réutilisables afin de limiter la production de déchets.

La livraison est assurée par les agents de la Résidence au domicile des personnes. Le coût du repas livré est de 10,03 €.

EN SAVOIR +

Résidence Plein Soleil
Tél. 04 76 32 33 35



SPORT

Prêts à relever le défi ?



Envie de courir ? Ça tombe bien, les 3 dernières courses du Pays Voironnais Trail Séries, c'est maintenant !

En bref, le Pays Voironnais Trail Séries c'est un circuit challenge comprenant les 7 événements trail répartis sur le territoire du Pays Voironnais et sur l'année (de mars à fin octobre).

Prendre part au challenge en individuel, en entreprise ou encore en club d'athlétisme, c'est très simple, il suffit de s'inscrire et de courir ! Concrètement, retrouvez toutes les infos pratiques sur tourisme.paysvoironnais.com, rubrique pleine nature, trail.

Et sinon, lancez-vous tout simplement pour votre 1^{re} course trail en vous inscrivant à celle qui vous séduit le plus !

→ LA FOULÉE DE CROSSEY
5 OCTOBRE

(Course étape 5 du PVTs :
22 km / 1000D+)
www.fouleedecrossey.fr

→ LE TRAIL DU BUIS
12 OCTOBRE

(Course étape 6 du PVTs :
30 km / 1200D+ Nouveau parcours)
letraildubuis.fr/inscription

→ VAL'OWEEN TRAIL
25 OCTOBRE

(Course étape 7 du PVTs :
30 km / 999D+ en semi-nocturne)
www.valoweentrail.fr/S-inscrire

Cap sur l'emploi avec le Job dating

Le 17 octobre de 9h à 11h, la Maison de l'Emploi organise un job dating ouvert à tous et dédié à l'intérim.

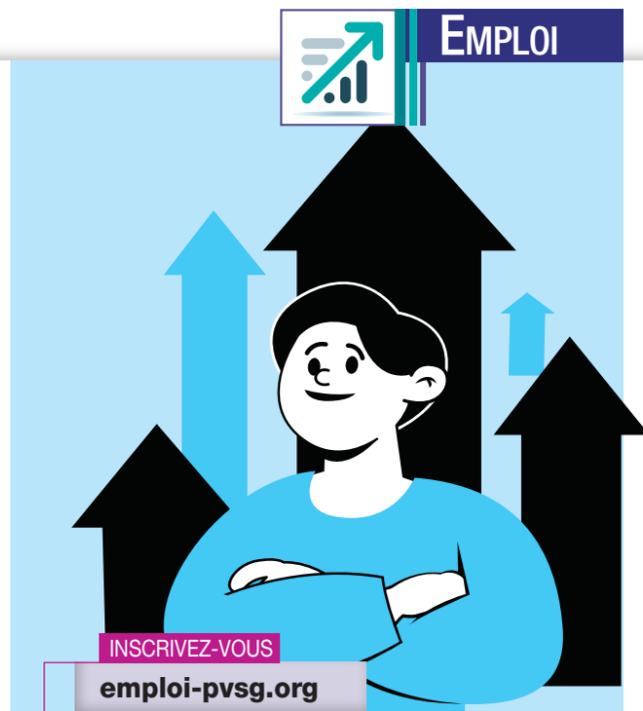
À cette occasion, une quinzaine d'agences d'intérim seront présentes pour rencontrer les candidats et proposer des opportunités dans divers secteurs d'activité.

Préparez-vous : vous avez plus de 45 ans, des ateliers de préparation vous sont proposés en amont de l'événement. Ces ateliers ont pour objectif de vous accompagner dans votre recherche d'emploi et à vous préparer aux entretiens à venir.

Ces ateliers se dérouleront les 9 et 14 octobre à 9h à la Maison de l'emploi.



EMPLOI



INSCRIVEZ-VOUS

emploi-pvsg.org



LOISIRS

Les bons gestes en forêt

Se balader en forêt, seul ou en famille, pour le plaisir des couleurs d'automne ou à la recherche de champignons, toutes les occasions sont bonnes mais en respectant ce milieu fragile.



Cueillette

Dans les forêts publiques, la cueillette à la main est tolérée en forêts domaniales ; en forêts communales, il faut se rapprocher de la mairie. Le volume maximum ramassé (baies, fruits, champignons...) est de 5 litres. Les fleurs doivent être cueillies avec modération. Les champignons, quels qu'ils soient, ne doivent pas être piétinés et les espèces protégées ne doivent pas être ramassées sous peine d'amende.



Promenade

Il est important de rester sur les sentiers pour ne pas accélérer l'érosion des terrains fragiles, dégrader la végétation du sous-bois et endommager les jeunes pousses. Afin de se balader en toute sérénité, vous pouvez consulter le calendrier de la chasse sur le site onf.fr et si une chasse est en cours, respectez les indications en place.



Bois

Pour votre sécurité, il ne faut pas escalader les tas de bois qui, s'ils sont déséquilibrés, peuvent tout écraser sur le passage. Il est également important de laisser le bois mort au sol qui, en se décomposant, apporte les minéraux nécessaires à la bonne santé des arbres.





DÉPLACEMENTS

La voiture ? Oui mais partagée !

Se passer de sa voiture, c'est possible, mais ce n'est pas toujours facile notamment en zone périurbaine ou rurale. Pourtant, des solutions existent en complément des autres modes pour utiliser sa voiture différemment et dépenser moins !

Covoiturez !

→ M covoit' Lignes+



Pour covoiturer en direction de Grenoble (Porte de France, Pont d'Oxford, Catane) et de son agglomération, rendez-vous sur les parkings relais de Bièvre Dauphine à Rives, de Champfeuillet à Voiron, de l'échangeur de Tullins et de Plan Menu à Coublevie.

Au total, 12 lignes de covoiturage à haut niveau de service (garantie des trajets en heure de pointe, garantie de retour, assistance téléphonique, incitation financière et indemnisation pour les conducteurs, arrêts matérialisés et visibles) desservent le territoire.

À NOTER le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) indemnise les conducteurs à hauteur de 2€ par passager transporté et de 0,50€ pour la mise à disposition des sièges de votre véhicule.

PLUS D'INFOS :

www.lignesplus-m.fr

→ M covoit' Pouce



Depuis quelques mois, des panneaux à boutons poussoirs ont été implantés sur les communes de Vourey, Moirans et La Buisse.

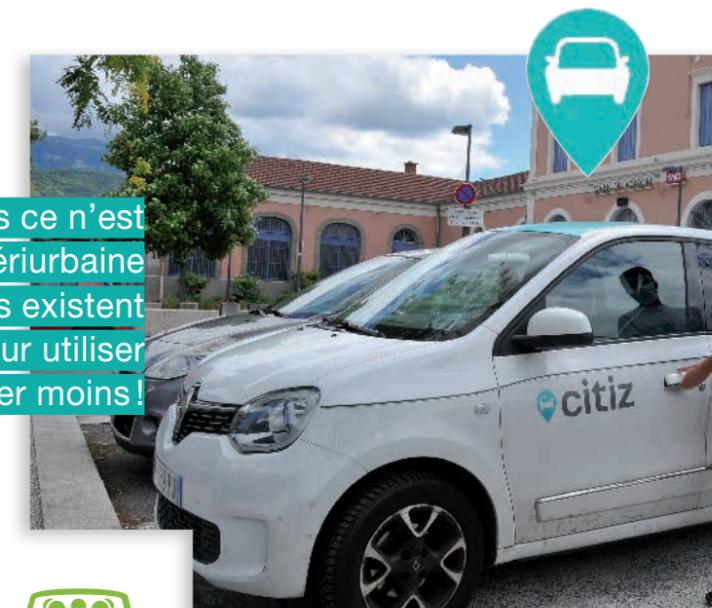
Le principe est simple, gratuit et spontané ! Le passager se présente à l'arrêt, sélectionne sa destination sur le panneau. Ainsi tous les conducteurs passant devant ont connaissance de la destination ! Le conducteur s'arrête en sécurité à proximité du panneau pour prendre en charge le passager. Conducteurs et passagers peuvent se reconnaître grâce au macaron positionné sur le pare-brise.

À NOTER Des communautés de covoitureurs existent désormais sur ces communes et bien d'autres bientôt ! RDV sur le site pour plus d'informations ! En complément, 62 panneaux d'autostop organisés sont positionnés sur le territoire !

> NOUVEAUTÉ : vous souhaitez savoir quel service de covoiturage existe à côté de chez vous ou bien de votre entreprise ? Consultez la carte du réseau M covoit' sur le site.

INFOS, INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENT :

www.mobilites-m.fr/m-covoit-pouce



→ M covoit' RDV



Ce service est ouvert à tous les salariés ou étudiants. Vous êtes **une entreprise ou un salarié** de la zone d'activités TechniSud à Grenoble, des Essarts à Échirolles, Crolles Bernin, Champfeuillet à Voiron, Centr'Alp à Moirans ou Voreppe, Inovallée à Meylan ou Saut du Moine à Champagnier ? Ou bien vous travaillez au CHU Grenoble Alpes, à celui de Voiron, d'Échirolles ou **vous étudiez** au Domaine universitaire de Grenoble à Saint-Martin-d'Hères ?

→ Sur toutes ces zones, vous pouvez bénéficier du service M covoit' RDV pour vos trajets domicile-travail ou domicile-lieu d'études.

PLUS D'INFOS :

www.mobilites-m.fr/m-covoit-rdv

Autopartagez !

Besoin d'un véhicule de temps en temps ? L'autopartage, voiture en libre-service, est une réelle alternative à la voiture personnelle.

Avec Citiz, service du territoire labellisé par le SMMAG, l'autopartage c'est aujourd'hui 7 voitures, sur 3 communes (Voiron, Moirans et Voreppe) du Pays Voironnais disponibles en libre-service 7 jours sur 7 et 24h sur 24 pour tous vos déplacements de courte, moyenne ou longue durée.

Ce service très facile à utiliser s'adresse aux particuliers comme aux professionnels. Le prix de votre trajet se fait en fonction de la durée de réservation et des kilomètres parcourus.

+ D'INFOS

<https://alpes-loire.citiz.coop/>



GESTION DES DÉCHETS

BAC JAUNE : STOP aux erreurs de tri !

Une couche, des restes de nourriture, des vêtements ? En apparence, aucun lien... et pourtant, ces erreurs de tri sont fréquentes dans le bac jaune.



Depuis la simplification des consignes en 2020, on trie plus d'emballages et papiers, mais malheureusement, on fait aussi plus d'erreurs de tri.

En 2024, 5 420 kg de déchets ont été déposés dans les bacs jaunes du Pays Voironnais, soit 56,7 kg par habitant. Mais près de 30% sont mal triés : un vrai frein au recyclage, un danger pour les agents, et un coût pour la collectivité.

Ensuite, pour l'environnement : un déchet mal trié, c'est une matière qui ne sera pas recyclée. On gaspille des ressources, des matières premières.

Enfin, toutes les erreurs entraînent un surcoût important pour la collectivité, donc pour l'ensemble des usagers. C'est un peu la double peine : on gaspille une ressource, et on paie plus cher pour s'en débarrasser.

RENCONTRE AVEC CARINE, AMBASSADRICE DU TRI ET DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DEPUIS 15 ANS.

> QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS UNE FOIS DANS LE BAC JAUNE ?

« Ils sont collectés puis acheminés vers le centre de tri d'Athador de La Tronche. Là-bas, ils passent par plusieurs étapes : d'abord un tri automatisé (trieurs optiques, magnétiques, courant de Foucault...), puis un tri manuel par des opérateurs. Leur rôle est de corriger les erreurs et d'affiner le tri, pour que les matériaux soient bien dirigés vers les bonnes filières de recyclage. »

> QUELLES SONT LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES ?

- > **Les déchets jetés en sac.** Qu'ils soient ouverts ou fermés, même s'ils contiennent des déchets recyclables, ils ne peuvent être ouverts ni par les machines ni par les opérateurs, donc tout le contenu est refusé et part en incinération.
- > **Les déchets imbriqués :** par exemple, un paquet de gâteaux avec son plastique intérieur et son film. Pris séparément, ces éléments sont recyclables, mais ensemble, ils ne le sont pas.
- > **Les restes alimentaires.** Ils souillent les autres déchets comme les cartons et papiers. Un carton de pizza peut être recyclé, mais uniquement s'il est vide. Pas avec des croûtes ou des olives.

> POURQUOI LES ERREURS DE TRI SONT-ELLES PROBLÉMATIQUES ?

Cela peut avoir des conséquences à plusieurs niveaux. D'abord pour la sécurité. Certains déchets (bonbonnes de gaz, produits chimiques, déchets médicaux...) peuvent provoquer des incendies, des explosions et représenter un danger pour les agents de collecte et de tri. D'autres, comme des déchets de chantier, des objets métalliques... peuvent endommager les camions ou les machines du centre de tri.

> COMMENT AGIT LA COLLECTIVITÉ ?

Le service gestion des déchets mène de nombreuses actions de sensibilisation tout au long de l'année : animations scolaires, ateliers, stands d'information, porte-à-porte... Notre équipe effectue également des suivis de tournées, nous contrôlons les bacs avant la collecte et échangeons directement avec les habitants. Les gens sont souvent surpris, mais généralement très réceptifs. En 2024, nous avons sensibilisé plus de 530 personnes lors de 7 suivis de tournées et refusé 56 bacs qui étaient vraiment trop mal triés.

> QUELQUES CONSEILS ?

- Le tri c'est simple :
- Triez uniquement les papiers et emballages bien vidés, non imbriqués et EN VRAC dans le bac jaune.
 - Pas de sac plastique, pas de restes alimentaires, pas de textiles ni de cartons trop volumineux. Les cartons plus gros qu'une boîte à chaussures, direction déchèterie !
 - Ne lavez pas les emballages, mais il faut bien les vider.
 - Ne déchirez pas les papiers ou emballages en petits morceaux, ils deviennent alors non recyclables.
 - Les objets (passeoire, couverts, brosse à dents...) ne sont pas des emballages !
 - Et enfin, que ce soit en BAC ou en PAV (point d'apport volontaire), les consignes de tri sont identiques ! »

En résumé

30 % DE REFUS DE TRI, c'est un recyclage moins efficace, un risque accru pour les agents, et un coût inutile pour la collectivité. Un geste simple peut faire une vraie différence.



→ Pour vous aider, un guide du tri et un moteur de recherche dédié aux déchets sont disponibles sur : www.paysvoironnais.com/rubrique-dechets

Propriétaires occupants,
bailleurs, investisseurs
ou copropriétaires...



VOIRON reNOV

2022 • 2027 /// Réhabilitons le Cœur de Ville

RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT

AVEC LE PAYS VOIRONNAIS

& BÉNÉFICIEZ D'AIDES

POUR FINANCER VOS TRAVAUX

➤ **Accompagnement
personnalisé
et gratuit**

➤ **Conseil technique
et visite pour élaborer
votre projet**

➤ **Aide au montage
des dossiers
de subventions**

+ D'INFOS



CONTACT **Urbanis**
voironrenov@urbanis.fr 04 79 33 21 26

ActionLogement 



BANQUE des TERRITOIRES 

